

AVIS DE COURSE

WINDSURF

Régate de ligue Sélective n°2 Windsurf SF

Dimanche 26 avril 2026

CNPA Bassin de Marennes

Grade 5A et 5B

293P, B293, B293T+, RCB, WINDSURFER, Wind-Foil

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [SP] dans une règle des instructions de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut être pénalisée sans instructions par une pénalité standard. Le comité de course, le comité technique ou le jury peut aussi réclamer. La pénalité dans une instruction peut à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Un bateau qui a été pénalisé avec une pénalité standard ne peut pas être réclamé par un autre bateau pour le même incident et un autre bateau ne peut pas demander réparation pour l'action de ces officiels. Ceci modifie les RCV 60.1, 61.1(a) et A5.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025 – 2028*, incluant l'annexe B
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Les IC seront disponibles à **10h le 26 avril à Marennes.**
- 3.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

4. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

5. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

5.1 La régate est ouverte à :

- Toute les planches conformes aux règles de jauge des series
- Bic Techno 293 Division 1 et Division 2
- Bic Techno Plus
- Raceboard
- Windsurfer
- WindFoil

5.2 Documents exigibles à l'inscription :

5.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" valide

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

5.2.2 Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge de conformité.

5.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription le jour de la régate

5.4 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits

6. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : **10€**

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	26/04/25	10h
Clôture des inscriptions	26/04/25	11h30

7.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
26/04/25	13h

- 7.3 Nombre de courses :
Division 1 : 6
Division 2 : 6
RCB/Windsurfeur : 6
WindFoil : 6

7.4 Le dernier signal d'avertissement ne se fera pas après **16h**.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.
8.2 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré :
- 8.3 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1
8.4 [DP] Matériels de sécurité : en conformité avec les prescriptions fédérale.
- 8.4.1 Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.
Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

10. LIEU

- 10.1 Adresse : CNPA Bassin de marennes, route touristique, 17560 Bourcefranc-le-Chapus
Un parking sera à votre disposition face au club.
- 10.2 L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

11. LES PARCOURS

Voir IC

12. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV B4.44.1 (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.

13. CLASSEMENT

- 13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
13.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 13.3 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.
- 13.4 La RCV B8.A8 s'applique.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 14.1 DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. PRIX

Des prix seront distribués

17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CNPA Route Touristique 17560 Bourcefranc/ 05.46.85.35.09 et 06.16.83.21.35 / cnpabassindemarennes@gmail.com

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Marécareuil	26/04/25	07h29	14h41	50

ANNEXE ZONE DE COURSE

